



**COMPTE-RENDU DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 MARS 2022**

**COMMUNE DE
LE POUT**

L'an deux mil vingt-deux, le dix mars, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, en session ordinaire sur convocation du quatre mars deux mil vingt-deux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc JOYEUX, Maire de la commune de LE POUT.

PRÉSENTS : M. Jean-Luc JOYEUX, Mme Ramona CHETRIT, Mme Isabelle AUVRAY, M. Jean-Benoît MILAN, Mme Cynthia BERNAL, M. Gilles BEUSCART, Mme Martine CARBONNIER, M. Laurent CESCHIN, M. Matthieu DESFORGES, Mme Emilie JAHAN, M. Enguerran LAVIE, M. Jean-Christophe LUCAS, Mme Nellie PARZYCH, Mme Stéphanie RIFFAUD.

EXCUSÉS : M. Laurent MORETTI

Secrétaire de séance : M. Jean-Benoît MILAN

Le compte-rendu de la séance précédente du conseil municipal du 17 février 2022 est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 09-2022 / APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET COMMUNAL

Après s'être fait présenter le budget 2021 de la commune, ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1er janvier 2021 au 31 décembre 2021** y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2021** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le Compte de Gestion du budget communal dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DÉLIBÉRATION 10-2022 / APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2021 de la commune faisant ressortir les chiffres suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES 2021	66 189,37 €	381 534,64 €
DEPENSES 2021	31 765,90 €	326 397,90 €
EXCEDENT 2021	+ 34 423,47 €	55 136,74 €
DEFICIT 2021		
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE 2020	+ 29 530,99 €	+ 248 455,28 €
RESULTATS DE CLOTURE AU 31/12/2021	+ 63 954,46 €	303 592,02 €

Monsieur le Maire quitte l'assemblée et ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le Compte Administratif 2021 du budget communal présenté par M. le Maire.

DÉLIBÉRATION 11-2022 / AFFECTATION DU RESULTAT 2021 DU BUDGET COMMUNAL

Après avoir constaté que le Compte Administratif 2021 fait apparaître un excédent de 303 592,02 € sur la section de fonctionnement, il est proposé d'affecter ce résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 55 136,74€

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 248 455,28 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) 303 592,02 €

D Solde d'exécution d'investissement 63 954,46 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4) 37 400,00 €

Besoin de financement F =D+E 0.00 €

AFFECTATION = C =G+H 303 592,02 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 0.00 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2) 303 592,02 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5) 0.00 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'affectation du résultat telle que présentée.

DÉLIBÉRATION 12-2021 / VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2022

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2022 de la « COMMUNE» qui s'équilibre en :

- ❖ Section de fonctionnement : 656 832.02 €
- ❖ Section d'investissement : 446 495.00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTENT le Budget primitif 2022 de la « COMMUNE »

DÉLIBÉRATION 13-2021 / APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET « ASSAINISSEMENT »

Après s'être fait présenter le budget « Assainissement », ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1er janvier 2021 au 31 décembre 2021** y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2021** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le Compte de Gestion du budget « Assainissement » dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DÉLIBÉRATION 14-2022 / APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET « ASSAINISSEMENT »

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2021 « Assainissement » faisant ressortir les chiffres suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES 2021	22 563,00 €	58 513,19 €
DEPENSES 2021	15 540,17 €	38 397,47 €
EXCEDENT 2021	+ 7 022, 83 €	+ 20 115,72 €
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE 2020	+ 45 347,39 €	+ 131 353,34 €
RESULTATS DE CLOTURE AU 31/12/2021	+ 52 370,22 €	+ 151 469,06 €

Monsieur le Maire quitte l'assemblée et ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le Compte Administratif 2021 du budget « assainissement » présenté par M. le Maire.

DÉLIBÉRATION 15-2022/ AFFECTATION DU RESULTAT 2021 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Après avoir constaté que le Compte Administratif 2021 fait apparaître un excédent de 151 469,06 € sur la section de fonctionnement, il est proposé d'affecter ce résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 20 115,72 €

dont Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :

c. Résultats antérieurs de l'exercice 131 353,34 €

D 002 du compte administratif (si déficit)

R 002 du compte administratif (si excédent)

Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) 151 469,06

(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)

Solde d'exécution de la section d'investissement

e. Solde d'exécution cumulé d'investissement 52 370,22 €

f. Solde des restes à réaliser d'investissement – 25 000 .00 €

Besoin de financement = e. + f. 0.00 €

AFFECTATION (2) = d. 151 469,06 €

1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des

plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)

2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour 0.00 € la couverture du besoin de financement diminué de 1)

3) Report en exploitation R 002 151 469,06 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'affectation du résultat du budget « assainissement » telle que présentée.

DÉLIBÉRATION 16-2022 / VOTE DU BUDGET PRIMITIF « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » 2022

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2022 « assainissement collectif » qui s'équilibre en :

❖ Section d'exploitation :	204 836.06 €
❖ Section d'investissement :	733 706.28 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTENT le Budget primitif 2022 « Assainissement collectif »

DÉLIBÉRATION 17-2022 / APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET « LOTISSEMENT »

Après s'être fait présenter le budget « Lotissement », ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des

mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1er janvier 2021 au 31 décembre 2021** y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2021** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le Compte de Gestion du budget « Lotissement » dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DÉLIBÉRATION 18/2022 / APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET LOTISSEMENT

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2021 « Lotissement » faisant ressortir les chiffres suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES 2021	0,00 €	36 165,50 €
DEPENSES 2021	36 165,50 €	36 165,50 €
EXCEDENT 2021 DEFICIT 2021	-36 165,50 €	
EXCEDENT ANT REPORTE 2020 DEFICIT ANT REPORTE 2020	-208 861,01 €	298 971,75 €
RESULTATS DE CLOTURE AU 31/12/2021	- 245 026,51 €	+ 298 971,75 €

Monsieur le Maire quitte l'assemblée et ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le Compte Administratif 2021 du budget « Lotissement » présenté par M. le Maire.

DÉLIBÉRATION 19/2022 / AFFECTATION DU RESULTAT 2021 DU BUDGET LOTISSEMENT

Après avoir constaté que le Compte Administratif 2021 fait apparaître un excédent de 298 971.75 € sur la section de fonctionnement, il est proposé d'affecter ce résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 298 971.75 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser)

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement -245 026,51 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

Besoin de financement F =D+E 0.00 €

AFFECTATION = C =G+H

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)

DEFICIT REPORTE D 002 (5) 0.00 €

DÉLIBÉRATION 20-2022 / VOTE DU BUDGET PRIMITIF « LOTISSEMENT » 2022

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2022 «LOTISSEMENT» qui s'équilibre en :

❖ Section de fonctionnement :	329 916.99 €
❖ Section d'investissement :	275 971.75 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTENT le Budget primitif 2022 « Lotissement »

FIN DE SÉANCE À 21H15

Isabelle AUVRAY	Cynthia BERNAL	Gilles BEUSCART	Martine CARBONNIER	Laurent CESCHIN
Ramona CHETRIT	Matthieu DESFORGES	Émilie JAHAN	Jean-Luc JOYEUX	Enguerran LAVIE
Jean-Christophe LUCAS	Jean-Benoît MILAN	Laurent MORETTI absent	Nellie PARZYCH	Stéphanie RIFFAUD